

Bienvenue sur la “Race to THE DRIVER CUP 2020” et la “DRIVER CUP 2020”

La Race to THE DRIVER CUP 2020 est composée des 10 tournois suivants :

| | |
|---------------|-------------------|
| AVALON | 18 Janvier 2020 |
| AVALON | 15 Février 2020 |
| ANAHITA | 7 Mars 2020 |
| ANAHITA | 27 Juin 2020 |
| ILE AUX CERFS | 11 Juillet 2020 |
| GYMKHANA | 26 Juillet 2020 |
| MONT CHOISY | 5 Septembre 2020 |
| PARADIS | 26 Septembre 2020 |
| BEL OMBRE | 17 Octobre 2020 |
| DODO | 7 Novembre 2020 |

La FINALE « DRIVER CUP 2020 » aura lieu les 4 et 5 Décembre à ANAHITA

Les tournois se déroulent en Individual Stableford.

Le handicap des joueurs sera déterminé par le « Rules committee » qui est indépendant du comité d'organisation.

Eligibilité pour la Race to The DRIVER CUP et la DRIVER CUP

- Tout joueur peut s'inscrire et participer aux tournois de la Race to the Driver Cup
- **Seuls les joueurs satisfaisant aux règles édictées par le “Rules Committee” sont éligibles pour se qualifier pour la DRIVER CUP**
- **Tout joueur qui ne satisfera pas aux règles édictées par le « Rules Committee » pourra participer sous l'appellation « GUEST », mais ne pourra pas prétendre à se qualifier pour la DRIVER CUP.**
- Au moment de son inscription à un tournoi qualificatif, dans le cadre de la Race to the DRIVER CUP, tout joueur doit disposer :
 - D'une licence à jour, active, et en bonne et due forme.
 - D'un certificat officiel de handicap datant au maximum d'une semaine. Ce certificat doit s'appuyer sur au moins 5 tournois officiels disputés sur les 12 derniers mois.
- Si le joueur ne dispose pas de ces 2 documents, il sera considéré comme « Away Player », pourra jouer le tournoi, mais ne pourra pas se qualifier pour la DRIVER CUP.
- Le handicap maximum pour le tournoi sera de 24 pour les hommes, et 28 pour les femmes, et ce même si le handicap fédéral du joueur en question est supérieur.
- Le “Rules Committee” décidera si le handicap du joueur doit être modifié, en se basant, entre autres, sur 4 points, sachant que la modification peut intervenir après le tournoi en question et dès lors avoir un caractère rétroactif :
 - Le handicap officiel du joueur auprès de sa fédération
 - L'historique du joueur sur les 12 derniers mois avec au moins 5 tournois officiels disputés sur les 12 derniers mois
 - Le score le plus bas enregistré par le joueur sur les 12 derniers mois
 - La connaissance du joueur par au moins l'un des membres du « Rules Committee ».
- Le même règlement quant au handicap du joueur s'appliquera pour l'ensemble des tournois de la Race DRIVER CUP sachant que pour la finale, un joueur ne pourra pas bénéficier d'un handicap supérieur à celui équivalent à sa performance le jour de sa qualification. Exemple : Un joueur de Hcp 20 se qualifie en scurant 40 pts en stableford sur l'un des tournois de la Race. Dès lors, son handicap pour la finale ne pourra pas être supérieur à 16 (20-4).
- Dans le cas d'un joueur disposant d'une licence étrangère, ou si l'historique du joueur est limité à Maurice, le joueur devra permettre au « Rules committee » d'avoir accès à son historique auprès de la fédération concernée.
- Tout joueur qui s'inscrit à l'un des tournois de la Race to the DRIVER CUP, et tout joueur qualifié pour la DRIVER CUP, accepte l'autorité du « Rules Committee » et s'interdit toute contestation auprès de l'organisateur et/ou de sa fédération respective.
- Les Capitaines et l'Organisateurs s'entendront durant afin définir les formats de jeu et la règle de handicap pour la Finale.

Qualification pour la DRIVER CUP

- Au moment de l'inscription à son tout premier tournoi de la Race to the Driver Cup 2020, le joueur devra obligatoirement opter pour l'une des deux « familles » possibles pour la DRIVER CUP, en répondant à la question : Est-il un joueur de « Maurice » ou bien un joueur du « Reste du Monde » ?
- Un joueur ne disposant QUE du passeport Mauricien devra OBLIGATOIREMENT s'inscrire dans la famille des joueurs de « Maurice ».
- Un joueur NE DISPOSANT PAS d'un passeport Mauricien, devra OBLIGATOIREMENT s'inscrire dans la famille des joueurs du « Reste du Monde ».
- Un joueur disposant du passeport Mauricien ET d'au moins un autre passeport valide, d'une autre nationalité, devra choisir entre les deux familles et s'inscrire sous les couleurs d'une seule
- Une fois inscrit, le joueur ne pourra plus changer de famille pour toute la durée de la Race to the DRIVER CUP et la DRIVER CUP 2020 sauf dans le cas de wild card, et s'il satisfait aux conditions d'éligibilité de l'équipe au sein de laquelle il est invité

Règles de jeu

1. Les départs seront donnés depuis les tee-box correspondant, selon la décision du « Rules Committee » et en accord avec les « local rules » du club hôte.
2. La Race to the DRIVER CUP et la DRIVER CUP sont exclusivement ouvertes aux joueurs amateurs. Les éventuels joueurs professionnels souhaitant participer à la Race to the DRIVER CUP seront enregistrés en tant que « GUESTS » et ne pourront prétendre à se qualifier pour la DRIVER CUP.
3. A l'issue de chaque tournoi de la Race to the RIVER CUP, le meilleur joueur en Gross, et les 2 meilleurs joueurs en Net stableford de chaque famille, selon le handicap exprimé par le « Rules Committee », seront qualifiés et invités à la DRIVER CUP.
4. Si le meilleur joueur en Gross est également parmi les 2 meilleurs joueurs en Net, la 3^{ème} place qualificative reviendra au 3^{ème} joueur en Net.
5. Pour chaque famille, les joueurs qui suivront au classement (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, ...) seront placés en « waiting list ».
6. Un joueur ne peut se qualifier qu'une seule fois pour la DRIVER CUP. En cas de participation à un autre tournoi de la Race to the DRIVER CUP, tout joueur étant déjà qualifié sera enregistré en tant que « GUEST ».
7. Les places « qualifiées » pour la RIVER CUP ne sont pas transférables.
8. En cas d'impossibilité pour un joueur qualifié de participer à la DRIVER CUP, c'est le 1^{er} joueur de la même famille, en Gross ou en Net, en « waiting list » du tournoi sur lequel le joueur initial s'est qualifié, qui hérite de sa place.
Exemple : M. X se qualifie en 1^{ère} position Gross, mais apprend par la suite qu'il ne sera malheureusement pas disponible pour la DRIVER CUP. C'est M. Y, 2^{ème} Gross sur le même tournoi qualificatif qui se retrouve qualifié.
Exemple : M. X se qualifie en 1^{ère} position Net, mais apprend par la suite qu'il ne sera malheureusement pas disponible pour la DRIVER CUP. C'est M. Y, 3^{ème} Net sur le même tournoi qualificatif qui se retrouve qualifié.
9. Si le joueur qui « hérite » de la place disponible n'est lui-même pas disponible, la qualification revient au suivant sur le classement du tournoi concerné.
10. Le joueur qualifié étant indisponible pour la DRIVER CUP devra en informer son Capitaine ainsi que le « Rules Committee » et l'organisateur, avant le 21 novembre 2020. Au-delà de cette date, les remplacements seront à la discrétion de l'organisateur.
11. Si un joueur qualifié n'apprend son indisponibilité qu'entre le 21 et le 30 Novembre 2020, le Capitaine de la famille en question pourra choisir son remplaçant sans pénalité parmi ses 2 Vice-Capitaines, dès lors qu'il en informe le « Rules Committee », l'autre Capitaine et l'organisateur. Cette possibilité est limitée à 2 joueurs.
12. Au-delà de 2 joueurs par famille et/ou en cas de déclaration d'indisponibilité après le 30 Novembre et avant le 2 décembre, date d'annonce des matchs le Capitaine concerné pourra remplacer le ou les joueurs en question, mais le ou les matches que ce ou ces joueurs et éventuellement la ou les paires dont ils feraient partie recevront une pénalité de 3 points au départ de leur(s) match(s) – Ils joueront leur 1^{er} coup à - 3 points
13. Tout remplacement intervenant avant le 2 et après le 3 décembre 2020 affectera la ou les parties concernées d'une pénalité de 4 points
14. Tout remplacement intervenant après le 3 décembre 2020 occasionnera une pénalité de 5 points au(x) joueur(s), paire(s) et partie(s) concernées
15. Sur la DRIVER CUP, un joueur ne se présentant pas à sa voiturette après le briefing d'avant-tournoi, au moment de rejoindre son tee de départ, sera considéré « en retard », et ne sera pas autorisé à jouer le trou en question, qui sera de

- fait déclaré perdu pour lui, ou pour sa paire en double. Il pourra rejoindre sa partie dès son arrivée. Tout trou débuté par son ou ses adversaires sera considéré comme gagné par son ou ses adversaires.
16. En cas de no-show sur la DRIVER CUP, la partie sera déclarée perdue pour le joueur et/ou la paire concernée. Si le no-show intervient sur le match du vendredi, le match du samedi sera également déclaré perdu pour le joueur en question
 17. Sur la Race to the DRIVER CUP, tout joueur inscrit mais étant dans l'impossibilité de jouer devra si possible déclarer son retrait auprès de l'organisateur au moins 48 heures avant l'heure de shotgun officiel du tournoi concerné, afin de permettre à un joueur en stand-by d'être contacté.
 18. Si cette déclaration n'est faite que moins de 24 heures avant l'heure officielle du shotgun, il sera déclaré « late withdraw ». En cas de nouveau « late withdraw », le joueur ne sera pas autorisé à se qualifier lors du prochain tournoi de la Race auquel il souhaiterait participer. Dans le cas d'un 3^{ème} « late withdraw » ou d'un no-show, le joueur ne sera plus autorisé à se qualifier pour la DRIVER CUP sur aucun des tournois de la Race. S'il est déjà qualifié, il perdra son invitation qui sera alors offerte à un autre joueur selon les articles 8 et 9.
 19. En cas de déclaration d'impossibilité de joueur moins de 2 heures avant le tournoi concerné, ou en cas de no-show le jour du tournoi, le joueur sera déclaré « no-show » et ne sera pas autorisé à se qualifier lors du prochain tournoi de la Race auquel il souhaiterait participer. Dans le cas d'un 2^{ème} « no-show », le joueur ne sera plus autorisé à se qualifier pour la DRIVER CUP sur aucun des tournois de la Race. S'il est déjà qualifié, il perdra son invitation qui sera alors offerte à un autre joueur selon les articles 8 et 9.
 20. Tout joueur participant à la Race et/ou à la DRIVER CUP doit disposer et être couvert par sa propre assurance.
 21. Pour chaque tournoi, les règles locales du club prévalent. Si une ou plusieurs règles sont en contradiction avec les règles établies par le « Rules Committee », ce sont ces dernières qui prévalent.
 22. Le décompte des scores est sous la responsabilité des clubs accueillant le tournoi en question.
 23. Le « Rules Committee » peut exclure un joueur s'il estime que le comportement de celui-ci est contraire à l'étiquette, à l'éthique et/ou à l'esprit de la DRIVER CUP.
 24. Il est demandé à tout joueur participant à la Race et/ou à la DRIVER CUP de ne pas porter les couleurs d'organismes, produits et/ou services concurrents aux sponsors de la DRIVER CUP. Ces sponsors sont précisés en annexe 1.
 25. Tout joueur participant à la DRIVER CUP recevra un lot de vêtements (polos et casquette) qu'il aura L'OBLIGATION de porter durant la DRIVER CUP.
 26. Sauf cas de force majeure, à l'appréciation de l'organisateur et du « Rules Committee », le non port des tenues officielles sur la DRIVER CUP donnera lieu à la disqualification du joueur concerné.
 27. Instructions fermes seront données aux marshalls de clubs accueillant la Race to the DRIVER CUP et la DRIVER CUP, de lutter contre le jeu lent, avec possibilité de sanctionner les joueurs et/ou parties concernées.
 28. Le « Rules Committee » et l'organisateur se réservent le droit de modifier ces règles, ainsi que le calendrier si le besoin s'en fait sentir.

Communication et Prix

La communication officielle de la Race et de la DRIVER CUP se fera à travers la page Facebook, le groupe Facebook et la page LINKEDIN dédiés, ainsi que, le cas échéant, par mail direct et/ou SMS et/ou what's app de l'organisateur et/ou du « Rules Committee ».

Tout joueur participant à la Race et/ou à la DRIVER CUP accepte de fait son dit règlement, et cède gracieusement son droit à l'image à l'organisateur et aux sponsors leur. De même, en s'inscrivant, le joueur accepte que l'organisateur et les sponsors aient accès aux informations nécessaires à l'inscription, et que ces derniers puissent le contacter directement par la suite.

Le vainqueur de chaque "Nearest to the pin" recevra un lot de la part du sponsor en question.

Sur chaque tournoi de la Race, les 3 qualifiés de chaque famille recevront une invitation à la DRIVER CUP et ses célébrations. Pour information, chaque invitation est, au jour du lancement de la DRIVER CUP 2020, valorisée à plus de Rs 15 000. Ce chiffre n'est pas contractuel et ne pourra en aucun cas être monnayé.

Le fait d'offrir d'autres lots est à la discrétion des sponsors.

ANNEXE 1 :

Au jour du lancement de la Race to the DRIVER CUP 2020, les sponsors et activités sont :

| | |
|------------------------------|--|
| NECKER GESTION PRIVEE : | Gestion de biens financiers |
| BANK ONE : | Banque |
| BARNES INTERNATIONAL : | Agence immobilière |
| RM CLUB : | Club de sport |
| BRINKS : | Sécurité |
| AQUI : | Vins |
| 5 ELEMENTS SPA : | Spa |
| COMMON DREAM : | Nourriture |
| AFFLUENT OPTIONS (ASH) : | Textile |
| EXCELLENCE (Swimming pool) : | Construction & entretien de piscine |
| THIRSTY FOX : | Bière |
| MECOM : | Contracting et engins de chantier |
| Kusmi Tea : | Thé et infusions |
| Athem Advertising : | Support publicitaires |
| Anahita* : | Golf et promotion immobilière |
| MAST : | Communication, consulting et Formation |
| B2SMS : | Solutions SMS |

* Par exception, les joueurs sont autorisés à porter les couleurs de leur club lors des épreuves de la Race

ANNEXE 2 :

Au jour du lancement de la DRIVER CUP 2020, le « Rules committee » est composé de :

Patrice FALZON, Capitaine de la famille des joueurs du Reste du Monde

Luc BAX, Capitaine de la famille des joueurs de Maurice

ANNEXE 3 : L'organisateur, concepteur et propriétaire du concept Race to the DRIVER CUP et DRIVER CUPest M. Vincent Portugal